



**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général Commun**  
Service accueil, bâtiments et cadre de vie  
Bureau de l'accueil  
Section courrier

## **RECUEIL SPÉCIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

-----

**N° 38 du 9 avril 2021**

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, en préfecture (site Saint-Aubin – bureau documentation), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr) rubrique : Publications/RAA

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié ou de consulter l'adresse internet indiquée dans la décision.

## **CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE DIFFUSION**

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

Le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 9 avril 2021 a été affiché ce jour ; le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr). rubrique : Publications/RAA.

A Angers, le 9 avril 2021  
Pour le Préfet et par délégation,  
Pour la directrice,



Laurence BOISARD

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, en préfecture (site Saint-Aubin – bureau documentation), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr) rubrique Publications/RAA.

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié ou de consulter l'adresse internet indiquée dans la décision.

RAA spécial n° 38 du 9 avril 2021

## **SOMMAIRE**

### ***I - ARRÊTÉS***

#### **PRÉFECTURE**

##### **Secrétariat général**

- Arrêté SG-MPCC n°2021-21 du 26 février 2021 portant subdélégation de signature aux agents du secrétariat général commun de Maine-et-Loire (SGC49)

##### **Direction de la réglementation et des collectivités locales**

- Arrêté DRCL-BRE n°2021-28 du 7 avril 2021 relatif aux élections départementales des 13 et 20 juin 2021

##### **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS**

- Arrêté DDETS-Dir n°2021-3 du 6 avril 2021 portant subdélégation de signature en matière administrative par Mme DURAND, directrice

- Arrêté DDETS-Dir n°2021-4 du 6 avril 2021 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire par Mme DURAND, directrice

##### **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES**

- Arrêté DDFIP-CFPA n°2021-14 du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal par le responsable du service des impôts des particuliers d'Angers Est

### ***II - AUTRES***

Néant



## ***I - ARRÊTÉS***





**Arrêté n°2021-021  
Portant subdélégation de signature aux agents  
du secrétariat général commun départemental de Maine-et-Loire**

Le préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU** l'arrêté préfectoral n° 2020-094 du 11 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de Maine-et-Loire ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'intérieur n° 20/2622/A du 22 décembre 2020, portant nomination de Mme Séverine D'OUINCE, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directrice du secrétariat général commun départemental de Maine-et-Loire ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2021-002 du 8 janvier 2021 portant délégation de signature à Mme Séverine D'OUINCE, directrice du secrétariat général commun départemental de Maine-et-Loire ;
- VU** la note de service du préfet de Maine-et-Loire n° 2021-1 en date du 4 janvier 2021 ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :**

La délégation de signature est subdéléguée à Mme Carine KERZERHO, Directrice adjointe du Secrétariat général commun départemental, pour l'ensemble des attributions mentionnées dans l'arrêté n° 2021-002 du 8 janvier 2021.

**ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est donnée à M. Olivier GUILLOU, chef du service budget-achats-finances-immobilier de l'Etat, en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions du service budget-achats-finances-immobilier de l'Etat, à l'exclusion des pièces portant décision et des correspondances destinées aux administrations centrales, aux élus et au directeur régional des finances publiques ;
- la validation des expressions de besoin, des services faits et des ordres à payer dans CHORUS Formulaires pour les dépenses des programmes dont la liste est annexée au présent arrêté ;

- la gestion administrative et financière des centres de coût Préfecture, DDCS, DDT, DDPP, SGCD à l'exclusion des commandes supérieures à 10 000 € HT ;
- les certificats administratifs dans le cadre des opérations d'inventaire comptable en qualité de responsable d'inventaire ;
- les devis et la certification des dépenses de travaux éligibles au budget de la coaffectation de la cité administrative ;
- les pièces annexes et ampliations des arrêtés préfectoraux.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GUILLOU, la délégation de signature sera exercée d'une part, par M. Christophe BERTHOME, ou, en son absence, par M. Patrick PILET, dans la limite des attributions du bureau budget - achats de fonctionnement, d'autre part par Mme Marie-Odile CLAUDE, dans la limite des attributions du bureau investissement et politique immobilière de l'Etat et en son absence par Mesdames Marie MAINGUY-KOWALCZYCK et Adeline HAMEL-ARESCY.

#### **ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est donnée à M. Christophe BERTHOME, chef du bureau budget - achats de fonctionnement, en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions du bureau budget - achats de fonctionnement, à l'exclusion des pièces portant décision et des correspondances destinées aux administrations centrales, aux élus et au directeur régional des finances publiques ;
- la validation des expressions de besoin, des services faits et des ordres à payer dans CHORUS Formulaire pour les dépenses des programmes dont la liste est annexée au présent arrêté ;
- la gestion administrative et financière des centres de coût Préfecture, DDCS, DDT, DDPP, SGCD à l'exclusion des commandes supérieures à 5 000 € HT ;
- les pièces annexes et ampliations des arrêtés préfectoraux.

#### **ARTICLE 3 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Odile CLAUDE, cheffe du bureau investissement et politique immobilière de l'Etat en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions du bureau investissement et politique immobilière de l'Etat, à l'exclusion des pièces portant décision et des correspondances destinées aux administrations centrales, aux élus et au directeur régional des finances publiques ;
- la validation des expressions de besoin, des services faits et des ordres à payer dans CHORUS Formulaire pour les dépenses des programmes dont la liste est annexée au présent arrêté ;
- les pièces annexes et ampliations des arrêtés préfectoraux.

Délégation de signature est donnée à Mesdames Marie MAINGUY-KOWALCZYK et Adeline HAMEL-ARESCY en ce qui concerne :

- la validation des services faits et des ordres à payer dans CHORUS Formulaire pour les dépenses des programmes dont la liste est annexée au présent arrêté ;
- la signature des bordereaux d'envoi et des correspondances courantes.



#### **ARTICLE 4 :**

Délégation de signature est donnée à Messieurs Patrick PILET, Ali ASSANI, Michel PILOTTO ainsi qu'à Mesdames Nathalie GUILBAUD, Laurence LELOUP, en ce qui concerne :

- la validation des expressions de besoin, des services faits et des ordres à payer dans CHORUS Formulaire pour les dépenses du programme 354 conformément à l'annexe 2 jointe au présent arrêté ;
- la signature des bordereaux d'envoi et des correspondances courantes dans les domaines qui les concernent.

#### **ARTICLE 5 :**

Délégation de signature est donnée à Messieurs Olivier GUILLOU, Christophe BERTHOME, Patrick PILET, Ali ASSANI, Michel PILOTTO ainsi qu'à Mesdames Nathalie GUILBAUD, Laurence LELOUP, à effet de valider, dans l'application informatique financière de l'Etat CHORUS-DT (déplacements temporaires), les transactions liées aux rôles des gestionnaires valideurs et des gestionnaires factures concernant la liquidation des états de frais de déplacements de l'ensemble des agents gérés par le SGCD de Maine-et-Loire, sur le BOP 354.

#### **ARTICLE 6 :**

Délégation de signature est donnée à Messieurs Christophe BERTHOME et Patrice GABORIT, pour la transmission des pièces des marchés depuis la plate-forme PLACE vers la plate-forme CHORUS, en ce qui concerne les BOP listés en annexe 2.

#### **ARTICLE 7 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Odile CLAUDE, Mesdames Marie MAINGUY-KOWALCZYK et Adeline HAMEL-ARESCY pour ce qui concerne :

- la transmission des pièces des marchés depuis la plate-forme PLACE vers la plate-forme CHORUS, en ce qui concerne les BOP listés en annexe 2 ;
- la validation des expressions de besoin, des services faits et des ordres à payer dans CHORUS Formulaire pour les dépenses du programme 362, 363 et 723.

#### **ARTICLE 8 :**

Subdélégation de signature est donnée à Mme Sylvie MORICHON, cheffe du service ressources humaines, en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions du service ressources humaines et de l'action sociale, à l'exclusion des pièces portant décision et des correspondances destinées aux administrations centrales, aux élus et au directeur régional des finances publiques ;
- tous documents relatifs à la pré-liquidation du traitement des fonctionnaires de la préfecture et des sous-préfectures ;
- les documents comptables afférents à l'utilisation des crédits sociaux rattachés aux BOP 216 ;

- la signature des conventions de stage et des contrats de vacataires de moins de un an pour la préfecture et de moins de trois mois pour les DDI ;
- les états de service et les attestations ;
- les services faits pour les services civiques et les stagiaires gratifiés, ainsi que les contrats ou leur renouvellement ;
- les actes courants et les décisions de dépenses gérées par la formation à l'exclusion des dépenses supérieures à 2 000 € HT;
- les pièces annexes et ampliatiions des arrêtés préfectoraux.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie MORICHON, la délégation sera exercée d'une part, par Mme Christelle CERTIER en ce qui concerne les missions qui se rapportent au bureau de la gestion administrative des agents, d'autre part, par Mme Florence BOIVIN pour les missions relevant du bureau du dialogue social et de l'action sociale.

#### **ARTICLE 9 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Christelle CERTIER en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions du bureau de la gestion administrative de l'agent à l'exclusion des pièces portant décision et des correspondances destinées aux administrations centrales, aux élus et au directeur régional des finances publiques;
- tous documents relatifs à la pré-liquidation du traitement des fonctionnaires de la préfecture et des sous-préfectures;
- les pièces annexes et ampliatiions des arrêtés préfectoraux.

Délégation de signature est donnée à Mmes Monique COCHELIN, Marie-Christine LEROI, Malika AKERMI, Sylvie GASNIER, Alexia JONCHERAY, Bernadette TERRASSE, Emilie TESSE, Nadège BILLERAULT et Peggy MOUSSE, pour signer les bordereaux d'envoi et les états liquidatifs relatifs aux remboursements médicaux : accident de travail, maladie professionnelle et visite médicale dans le cadre du recrutement d'un service civique dans les domaines d'attribution qui les concernent.

#### **ARTICLE 10 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Florence BOIVIN en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions du bureau du dialogue social et de l'action sociale à l'exclusion des pièces portant décision et des correspondances destinées aux administrations centrales, aux élus et au directeur régional des finances publiques;
- les documents comptables afférents à l'utilisation des crédits sociaux rattachés aux BOP 216 ;
- les pièces annexes et ampliatiions des arrêtés préfectoraux.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation sera exercée par Mme Sylvie VIAUX, secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

La validation des expressions de besoin et des services faits dans CHORUS Formulaire pour les dépenses du programme 216

Délégation de signature est donnée à Mme Sylvie VIAUX, Mme Martine LEBRUN, M. Jean-Luc HADJEJ pour signer les bordereaux d'envoi dans les domaines d'attribution qui les concernent.

#### **ARTICLE 11 :**

Délégation de signature est donnée à M. Alain CHAUVIGNE en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions de l'unité GPEEC à l'exclusion des pièces portant décision et des correspondances destinées aux administrations centrales, aux élus et au directeur régional des finances publiques;
- les pièces annexes et ampliatiions des arrêtés préfectoraux.

Délégation de signature est donnée à M. Didier MARTIN et Florent COSNEAU pour signer les bordereaux d'envoi dans les domaines d'attribution qui les concernent.

#### **ARTICLE 12 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Yvane DIROU et Mme Caroline PONS en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions de l'unité Formation à l'exclusion des pièces portant décision et des correspondances destinées aux administrations centrales, aux élus et au directeur régional des finances publiques;
- les formulaires d'inscription aux formations, les attestations de fin de stage
- les pièces annexes et ampliatiions des arrêtés préfectoraux.

#### **ARTICLE 13 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Laure-Anne SAMSON cheffe du service accueil - bâtiments et cadre de vie en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions du service accueil-bâtiments et cadre de vie, à l'exclusion des pièces portant décision et des correspondances destinées aux administrations centrales, aux élus et au directeur régional des finances publiques ;
- les pièces annexes et ampliatiions des arrêtés préfectoraux.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation sera exercée par M. Christophe Reniel, chef du bureau bâtiments et cadre de vie et par Mme Gwénaëlle MESSAGER, cheffe du bureau de l'accueil.

Délégation de signature est donnée à M. Christophe RENIEL, chef du bureau bâtiments et cadre de vie en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions du bureau bâtiments et cadre de vie, à l'exclusion des pièces portant décision et des correspondances destinées aux administrations centrales, aux élus et au directeur régional des finances publiques;
- les pièces annexes et ampliatiions des arrêtés préfectoraux.

Délégation de signature est donnée à M. Christophe BERTRAN et M. Pascal GUERRY pour signer les bordereaux d'envoi dans les domaines d'attribution qui les concernent.

Délégation de signature est donnée à Mme Gwénaëlle MESSAGER, cheffe du bureau de l'accueil en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions du bureau de l'accueil, à l'exclusion des pièces portant décision et des correspondances destinées aux administrations centrales, aux élus et au directeur régional des finances publiques;
- les pièces annexes et ampliatiions des arrêtés préfectoraux.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gwénaëlle MESSAGER, la délégation sera exercée par Mme Laurence FROGER ou Mme Laurence BOISARD-CHOUTEAU dans les domaines d'attribution qui les concernent.

#### **ARTICLE 14 :**

Délégation de signature est donnée à M. Pablo JIMENEZ, chef du service des systèmes d'information et du numérique (SINUM), en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions du service des systèmes d'information et du numérique, à l'exclusion des pièces portant décision et des correspondances destinées aux administrations centrales, aux élus et au directeur régional des finances publiques;
- les pièces annexes et ampliatiions des arrêtés préfectoraux.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pablo JIMENEZ, la délégation qui lui est consentie sera exercée par M. Stéphane VINCENDEAU ou Eric BILLET.

#### **Article 15 :**

Carte achat :

Délégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous, à l'effet d'engager les dépenses du secrétariat général commun départemental de Maine-et-Loire à l'aide d'une carte d'achat et d'en contrôler l'utilisation :

- Christophe BERTHOME
- Patrice GABORIT
- Pablo JIMENEZ
- Christophe RENIEL
- Christophe BERTRAN
- Pascal GUERRY

Angers, le 26 février 2021



Séverine D'OUINCE

**Annexe 1 de l'arrêté 2021-026 du 08/04/2021**

Liste des agents habilités à saisir et valider dans Chorus formulaires et à donner les ordres à payer dans Chorus Nouvelle communication

Nom	Affectation	BOP gérés		
		Saisie	Validation	Ordre à payer
Olivier GUILLOU	SBAFIE		148, 176, 206, 215, 216, 217, 349, 354, 362, 363, 723	148, 176, 206, 215, 216, 217, 349, 354, 362, 363, 723
Christophe BERTHOME	SBAFIE/BBAF	176, 206, 215, 216, 217, 354	176, 206, 215, 216, 217, 354	176, 206, 215, 216, 217, 354
Patrick PILET	SBAFIE/BBAF	176, 206, 215, 216, 217, 354	176, 206, 215, 216, 217, 354	176, 206, 215, 216, 217, 354
Ali ASSANI	SBAFIE/BBAF	124, 176, 206, 215, 216, 217, 354		124, 176, 206, 215, 216, 217, 354
Nathalie GUILBAUD	SBAFIE/BBAF	176, 206, 215, 216, 217, 354		176, 206, 215, 216, 217, 354
Laurence LELOUP	SBAFIE/BBAF	124, 176, 206, 215, 216, 217, 354		124, 176, 206, 215, 216, 217, 354
Michel PILOTTO	SBAFIE/BBAF	176, 206, 215, 216, 217, 354		176, 206, 215, 216, 217, 354
Marie-Odile CLAUDE	SBAFIE/BIPIE	148, 362, 363, 723	148, 362, 363, 723	148, 362, 363, 723
Marie MAINGUY-KOWALCZYK	SBAFIE/BIPIE	148, 362, 363, 723		148, 362, 363, 723
Adeline HAMEL-ARESCY	SBAFIE/BIPIE	148, 362, 363, 723		148, 362, 363, 723



## Annexe 2 de l'arrêté 2021-026 du 08/04/2021

Liste des agents habilités à transmettre les pièces de marchés depuis PLACE vers CHORUS

Nom – prénom	Affectation	BOP gérés
Christophe BERTHOME	SBAFIE/BBAF	354
Patrice GABORIT	SBAFIE/BBAF	354
Marie-Odile CLAUDE	SBAFIE/BIPIE	148, 362, 363, 723
Marie MAINGUY-KOWALCZYCK	SBAFIE/BIPIE	148, 362, 363, 723
Adeline HAMEL-ARESCY	SBAFIE/BIPIE	148, 362, 363, 723







**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la réglementation  
et des collectivités locales  
Bureau de la réglementation et des élections

## **Arrêté DRCL-BRE N° 2021-28**

Élections départementales des 13 et 20 juin 2021

Dates de dépôt des déclarations de candidature  
Dates limites de dépôt des bulletins de vote  
et des circulaires auprès des commissions de propagande

**Le préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**VU** le code électoral ;

**VU** la loi 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin, du renouvellement général des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'Assemblée de Guyane et des conseillers à l'Assemblée de Martinique ;

**VU** le décret 2021-251 du 5 mars 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'Assemblée de Guyane et des conseillers à l'Assemblée de Martinique ;

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Dépôt des déclarations de candidature pour le premier tour

Pour garantir un accueil dans de bonnes conditions sanitaires, le dépôt des déclarations de candidature en vue des élections départementales des 13 et 20 juin 2021 se fait à la **préfecture (Place Michel Debré – Angers)** – Bureau de la réglementation et des élections, **uniquement sur rendez-vous.**

Les modalités relatives à la prise de rendez-vous seront précisées sur le site internet de la préfecture de Maine-et-Loire : [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr) rubrique politiques publiques / élections-citoyenneté-égalité des chances / élections politiques / élections départementales 2021.

Vous trouverez également sur ce site les cerfas à compléter pour les candidats et les remplaçants.

La période de dépôt des déclarations de candidature est la suivante :  
du lundi 26 avril au vendredi 30 avril 2021 de 9h à 12h30 et de 14h à 16h15.

En raison de la crise sanitaire et des dispositions à prendre en matière de distanciation physique, **seule une personne** (un membre du binôme de candidats, un remplaçant ou un mandataire désigné par les deux membres du binôme) **peut venir déposer cette déclaration de candidature.**

#### **ARTICLE 2** : Dépôt des déclarations de candidature pour le second tour

Les déclarations de candidature sont à déposer exclusivement à la **préfecture (Angers)** :

le lundi 14 juin 2021 de 9 h à 12h30 et de 14h à 18 h

En raison de la crise sanitaire et des dispositions à prendre en matière de distanciation physique, **seule une personne** (un membre du binôme de candidats, un remplaçant ou un mandataire désigné par les deux membres du binôme) **peut venir déposer cette déclaration de candidature.**

**ARTICLE 3** : Les dates et heures limites de dépôt, auprès des commissions de propagande, des bulletins de vote et des circulaires (professions de foi) des binômes de candidats sont fixées :

#### **Pour le premier tour** :

- au mercredi 5 mai 2021 à 18 h

#### **Pour le second tour** :

- au mardi 15 juin 2021 à 18 h

Il est **fortement recommandé** aux candidats de déposer leurs documents de propagande en amont de cette échéance butoire, plus tôt dans la journée du 15 juin.

Les commissions de propagande ne sont pas tenues d'assurer l'envoi des bulletins de vote et des circulaires remises par les candidats postérieurement à ces délais.

**ARTICLE 4** : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies des communes de Maine-et-Loire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à ANGERS le 07 03 2021

  
Pierre ORY



**Arrêté n° DDETS/DIR-MPD/2021-003  
portant subdélégation de signature en matière administrative  
aux personnels de la direction départementale de l'emploi, du travail  
et des solidarités de Maine-et-Loire**

La directrice départementale de l'emploi,  
du travail et des solidarités de Maine-et-Loire

- VU** l'arrêté du 22 mars 2021 du Premier ministre et du ministre de l'intérieur nommant Mme Marie-Pierre DURAND en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Maine-et-Loire et Mme Fabienne LOGEROT en qualité de directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités de Maine-et-Loire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,
- VU** l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2021-024 du 30 mars 2021 portant délégation de signature en matière administrative à Mme Marie-Pierre DURAND, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Maine-et-Loire,
- VU** l'arrêté DDETS n° 2021-001 du 30 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Maine-et-Loire,
- VU** l'arrêté DDETS n° 2021-002 du 30 mars 2021 portant composition de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Maine-et-Loire,

**ARRÊTE**

- Article 1 :** Délégation permanente est donnée à Madame Fabienne LOGEROT, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom de la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Maine-et-Loire, les actes et décisions contenus dans l'arrêté préfectoral susvisé.
- Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Marie-Pierre DURAND, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Maine-et-Loire et de Madame Fabienne LOGEROT, la délégation de signature conférée sera subdéléguée à :
- M. Jérôme NICOD, Responsable du service Hébergement Logement
  - Mme Laurence LAUZIN, Adjointe au responsable de service Hébergement

Logement,

- Mme Sophie TSEGAYE, Responsable du service Protection et Inclusion
- Mme Clémence BOUVET, Adjointe à la responsable de service Protection et Inclusion,
- Mme Laetitia GUILBAUD, déléguée aux Droits des Femmes et à l'Egalité
- M. Fabrice PREDOUR, responsable du service Accès à l'Emploi,
- Mme Agnès JOURDAN, responsable du service Accompagnement des Mutations Economiques,
- M. Patrick SEIGNARD, responsable de l'Unité de Contrôle 1,
- M. Philippe RAFFLEGEAU, responsable de l'Unité de Contrôle 2,
- M. Yannick LE GUEN, responsable de l'Unité de Contrôle 3,
- Mme Claire SCHWEITZER, responsable de la Section Centrale Travail.

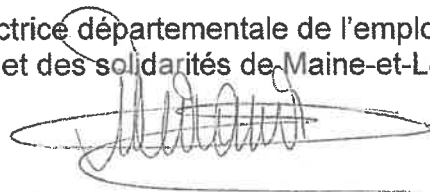
**Article 3 :** Subdélégation permanente de signature est donnée aux responsables de service, aux responsables d'unité sous l'autorité de leurs responsables de service, en ce qui concerne les domaines relevant de leurs attributions.

- M. Jérôme NICOD, Responsable du service Hébergement Logement,
- Mme Sophie TSEGAYE, Responsable du service Protection et Inclusion,
- Mme Laetitia GUILBAUD, Déléguée aux Droit des Femmes et à l'Egalité,
- M. Fabrice PREDOUR, Responsable du service Accès à l'Emploi,
- Mme Agnès JOURDAN, Responsable du service Mutations Economiques,
- M. Patrick SEIGNARD, Responsable d'une unité de contrôle,
- M. Philippe RAFFLEGEAU, Responsable d'une unité de contrôle,
- M. Yannick LE GUEN, Responsable d'une unité de contrôle,
- Mme Claire SCHWEITZER, Responsable du service Section Centrale du Travail.

**Article 4 :** La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Maine-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 6 avril 2021

La Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Maine-et-Loire



**Marie-Pierre DURAND**



**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
de l'Emploi, du Travail  
et des Solidarités  
de Maine-et-Loire**

**Arrêté n° DDETS/DIR-MPD/2021-004  
portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire  
des recettes et des dépenses imputées aux titres 2, 3, 5 et 6 du budget de l'Etat**

La directrice départementale de l'emploi,  
du travail et des solidarités de Maine-et-Loire

- VU** l'arrêté du 22 mars 2021 du Premier ministre et du ministre de l'intérieur nommant Mme Marie-Pierre DURAND en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Maine-et-Loire et Mme Fabienne LOGEROT en qualité de directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités de Maine-et-Loire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,
- VU** l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2021-025 du 31 mars 2021 portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 2, 3, 5 et 6 du budget de l'Etat à Mme Marie-Pierre DURAND, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Maine-et-Loire,
- VU** l'arrêté DDETS n° 2021-001 du 30 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Maine-et-Loire,
- VU** l'arrêté DDETS n° 2021-002 du 30 mars 2021 portant composition de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Maine-et-Loire,

**ARRÊTE**

**Article 1:** La délégation de signature conférée est subdéléguée à Mme Fabienne LOGEROT, directrice adjointe pour les attributions en totalité mentionnées à l'article 1 et 2 de l'arrêté préfectoral susvisé.

**Article 2:** En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Marie-Pierre DURAND, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Maine-et-Loire et de Madame Fabienne LOGEROT, la délégation de signature conférée sera subdéléguée à :

- M. Jérôme NICOD, Responsable du service Hébergement et Logement,

pour l'engagement, la liquidation, le mandatement des dépenses des budgets opérationnels de programme 177, 135, 304

- Mme Sophie TSEGAYE, Responsable du service Protection et Inclusion, pour l'engagement, la liquidation, le mandatement des dépenses des budgets opérationnels de programme 303, 304, 177, 157, 104, 183.

**Article 3 :** Une délégation à l'effet de valider, dans l'application informatique financière de l'Etat- CHORUS Formulaire, les transactions liées à l'exécution des dépenses et des recettes non fiscales sur l'ensemble des dossiers rattachés au centre de coût DDCS de Maine-et-Loire, est donnée aux agents ci-après désignés :

- Mme Sylvie BEAUPERE, gestionnaire du service Hébergement Logement, pour les budgets opérationnels de programme 104, 135, 157, 177, 183, 303, 304,
- Mme Laurence JEANNETTE, gestionnaire du service Hébergement et Logement, pour les budgets opérationnels de programme 104, 135, 157, 177, 183, 303, 304,
- Mme Astrid MARTIN, gestionnaire du service Hébergement et Logement, pour les budgets opérationnels de programme 104, 135, 157, 177, 183, 303, 304,

**Article 4 :** La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Maine-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 6 avril 2021

La Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Maine-et-Loire



Marie-Pierre DURAND





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES D'ANGERS  
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS D'ANGERS-EST  
15 BIS RUE DUPETIT THOUARS  
49000 ANGERS

**Arrêté n°14/2021 du responsable du service des impôts des particuliers de Angers Est portant  
DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX  
ET DE GRACIEUX FISCAL**

Le comptable, responsable du SIP d'Angers-Est,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mme DURANDIERE Sylvie et LE GENTILHOMME Hélène inspectrices des finances publiques, adjointes au responsable du SIP d'Angers-EST, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 5°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 18 mois et porter sur une somme supérieure à 30 000 € ;
- 6°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- 7°) l'ensemble des actes relatifs à la remise gracieuse des majorations de recouvrement et des frais de poursuite dans la limite de 15 000 € ;
- 8°) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ,

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CUSSET Véronique	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
DURIX Françoise	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
GAUCHER Anthony	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	5 000 €
HUET François	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	5 000 €
LEROUX Marie-Hélène	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	5 000 €
L'HERMITTE Isabelle	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	5 000 €
MACQUIGNON Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
SZYMANEK Maryline	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
TROFFIGUER Véronique	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
MORINIERE Patricia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
ANDRE Véronique	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	/
AUBRY Gessica	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	/
AUDIC Sophie	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	/
AUGER-MAROLLEAU Jeanne	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	/
BELEC Alain	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	/
CHEA Ophélie	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	/
CHARRON Anne	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	/
DAVEU Joël	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	/
DELHUMEAU Anne-Laure	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	/
FERY Fanny	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	/
HIROUX Cyrille	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	/
JOBARD Laurence	Agente administrative	2 000 €	/

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
	principale des finances publiques		
LAGUARIGUE DE SURVILLIERS Mathieu	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	/
LELOUP Marie Christine	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	/
LESAGE Sylvain	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	/
POINSIGNON Gaëlle	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	/
REBIC Stéphanie	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	/
ROMESTAING Guillaume	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	/
VENNEVIER Emeline	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	/
VA Catherine	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	/
WIART Romuald	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	/

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer

1°) en matière de gracieux fiscal de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
CHAUSSEPIED Jérém	Contrôleur des finances publiques	1 500 €	18 mois	15 000 €
CUSSET Véronique	Contrôleuse des finances publiques	1 500 €	18 mois	15 000 €
DURIX Françoise	Contrôleuse des finances publiques	1 500 €	18 mois	15 000 €
GAUMER Michel	Contrôleur principal des	1 500 €	18 mois	15 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
HUGUET Pascal	finances publiques Contrôleur des finances publiques	1 500 €	18 mois	15 000 €
LUCAS Chrystel	Contrôleur des finances publiques	1 500 €	18 mois	15 000 €
PEHU Charles	Contrôleur principal des finances publiques	1 500 €	18 mois	15 000 €
SEBILE Christian	Contrôleur principal des finances publiques	1 500 €	18 mois	15 000 €
SZYMANEK Maryline	Contrôleuse des finances publiques	1 500 €	18 mois	15 000 €
TROFFIGUER Véronique	Contrôleuse des finances publiques	1 500 €	18 mois	15 000 €
FERRAND Thierry	Agent administratif principal des finances publiques	1 500 €	18 mois	15 000 €
GINCHELEAU Isabelle	Agente administrative principale des finances publiques	1 500 €	18 mois	15 000 €
LEPICIER Joël	Agent administratif principal des finances publiques	1 500 €	18 mois	15 000 €

#### Article 4

Le présent arrêté, qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine et Loire.

A Angers, le 1<sup>er</sup> avril 2021  
 Le comptable responsable du SIP d'Angers-EST,  
 Cyril BOYER

